

POLICE MUNICIPALE



COURCHEVEL

RAPPORT N° 2025/13

Objet : Constat d'affichage
Enquête Publique modification n°4
du PLU.

REPUBLIQUE FRANCAISE
RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'Août,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal BEL PATRICK,

Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté,
En fonction à la Police Municipale de Courchevel,

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de
Monsieur le Maire de Courchevel.

Vu les articles 21, 21/2^o, 21-2, 73 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants:

Ce jour sur sollicitation du service Urbanisme, nous avons constaté en lieu et place, l'affichage de l'avis d'enquête publique de la modification n°4 du PLU sur les panneaux prévus à cet effet de la Mairie annexe de la Perrière, de la Croisette, de la Mairie à St Bon et au chalet du Golf.

Affichage à la vue de tous.

Rapport fait pour être transmis au service « urbanisme » ainsi qu'à
Monsieur le Maire de Courchevel

Fait et clos à Courchevel

Le 22/08/2025

L' A.P.J.A.. Responsable de service Police Municipale.

PHOTOS EN PJ : 4

Destinataires :

Monsieur le Maire de
Courchevel Archives de
la Police Municipale de
Courchevel

Vu et transmis,



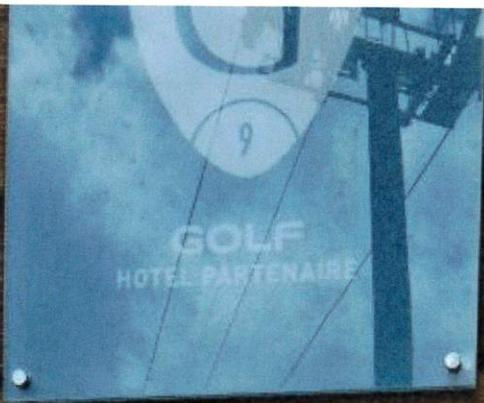


Table with multiple columns and rows of text, likely a schedule or list of events.

Text block containing various notices or announcements, possibly related to the golf club.



Table with multiple columns and rows of text, possibly a list of names or a schedule.

Large text block on the left side of the board, possibly a notice or a list of members.



Text block for 'PRESIDENT'S CUP 30th ANNIVERSARY' with details about the event, including a dress code and a limit on inscription.

Large yellow notice titled 'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE' from the 'DEPARTEMENT DE LA SAVOIE' and 'COMMUNE DE COURCHEVEL'. It discusses a 'MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME' and includes a public consultation period.



CROISSETTE



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE COURCHEVEL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-BON TARENTOISE

Par arrêté n°505-2025 en date du 8 août 2025, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise.

Monsieur Denis BLAISE, a été désigné par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente et un (31) jours du mercredi 10 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 10 octobre 2025 à 17h30 inclus à la Mairie de Courchevel (à Saint-Bon - Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « Modification n°4 du P.L.U. de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise » - Mairie de Courchevel - 228, rue de la Mairie - Saint-Bon - 73 120 COURCHEVEL. Les observations et propositions transmises au commissaire-enquêteur par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse citée précédemment ainsi qu'à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6190>

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au Commissaire Enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à l'adresse :

enquete_publique-6190@registre-dematerialise.fr ou de la déposer directement sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6190> consultable par le public. Toutes les observations et propositions du public devront être rédigées en langue française.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6190> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Courchevel (chef-lieu de Saint-Bon), aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public le mercredi 10 septembre 2025 de 08h30 à 12h30 ; le jeudi 25 septembre 2025 de 14h00 à 17h30 ; le vendredi 03 octobre 2025 de 08h30 à 12h30 ; le vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h30 en mairie de Courchevel, au Chef-lieu (Saint-Bon).

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie simultanément au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Courchevel.

Au terme de l'enquête publique et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune déléguée de Saint-Bon Tarentaise fera l'objet d'une modification n°4 sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer pour son approbation.

Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel.



CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE COURCHEVEL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-BON TARENTAISE

Par arrêté n°905-2025 en date du 8 août 2025, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a présenté l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise.

Monsieur Gérard BLASSE, a été désigné par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente et un (31) jours de **mercredi 10 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 10 octobre 2025 à 17h30** inclus à la Mairie de Courchevel (18 Saint-Bon - Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit, consignar ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « Modification n°4 du P.L.U. de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise » - Mairie de Courchevel - 225, rue de la Maine - Saint-Bon - 73120 COURCHEVEL. Les observations et propositions transmises au commissaire enquêteur par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les lieux cités avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse citée précédemment ainsi qu'à l'adresse <https://www.mairie-courchevel.fr/5130>.

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au Commissaire Enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à l'adresse

enquete-publique@1333.mairie-courchevel.fr ou de la déposer directement au registre pénalisant à l'adresse MDP@1333.mairie-courchevel.fr ou MDP@1333.mairie-courchevel.fr consultable par le public. Les observations et propositions du public devront être rédigées en langue française.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet <http://www.mairie-courchevel.fr/5130> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Courchevel (chef-lieu de Saint-Bon) aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront.

Le commissaire enquêteur recevra le public le **mercredi 10 septembre 2025 de 8h30 à 12h30** et le **jeudi 11 septembre 2025 de 14h00 à 17h30**, le **vendredi 03 octobre 2025 de 08h30 à 12h30**, le **vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h30** ainsi qu'à Courchevel, au chef-lieu (Saint-Bon).

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et celui-ci, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à Monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie simultanément au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures susmentionnés d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes à l'initiative de l'enquête pourront consulter gratuitement le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la Mairie de Courchevel.

Au terme de l'enquête publique et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune déléguée de Saint-Bon Tarentaise (le « objet » de la modification n°4 sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer pour son approbation).

Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel.



2
Maire La Pomero

228

URBANISME

URBANISME
D'URBANISME
LISTE DES DÉPOSÉS

The corkboard contains several notices and documents. At the bottom, there is a large yellow notice with the text 'AVIS D'URBANISME' and 'LISTE DES DÉPOSÉS'. Above it, there are several smaller white notices, some of which are partially obscured by a large white object. The corkboard is mounted on a wall with a window in the background. The window shows a view of a building with multiple windows and a balcony. The corkboard is framed by a dark border.

Plaque ST BON



Annonces

SERVICES AUX PARTICULIERS
Etre ensemble



ELSA 48 ans
pâtissière dps 5ans
aimerait trouver
un homme cet été
pour le chouchoûter.

Me tel au 0895 10 15 39
(0,80€/min)

L'Essor LÉGALES Savoyard

Application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 11 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

ANNONCES ADMINISTRATIVES
ENQUÊTES PUBLIQUES



COURCHEVEL
COMMUNE DE COURCHEVEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-BON TARENTEISE

AVIS

Par arrêté n°505-2025 en date du 8 août 2025, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise. Monsieur Denis BLAISE, a été désigné par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-et-un (31) jours du **mercredi 10 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 10 octobre 2025 à 17h30 inclus** à la Mairie de Courchevel (à Saint-Bon - Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « Modification n°4 du P.L.U. de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise » - Mairie de Courchevel - 228, rue de la Mairie - Saint-Bon - 73 120 COURCHEVEL. Les observations et propositions transmises au commissaire-enquêteur par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse citée précédemment ainsi qu'à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6190>

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au Commissaire Enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à l'adresse enquete-publique-6190@registre-dematerialise.fr ou de la déposer directement sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6190> consultable par le public. Toutes les observations et propositions du public devront être rédigées en langue française. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6190> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Courchevel (chef-lieu de Saint-Bon), aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.
Le commissaire enquêteur recevra le public le mercredi 10 septembre 2025 de 08h30 à 12h30 ; le jeudi 25 septembre 2025 de 14h00 à 17h30 ; le vendredi 03 octobre 2025 de 08h30 à 12h30 ; le vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h30 en mairie de Courchevel, au Chef-lieu (Saint-Bon).

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie simultanément au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Courchevel. Au terme de l'enquête publique et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise fera l'objet d'une modification n°4 sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer pour son approbation. Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Commune de La Trinité

Enquête publique relative à l'aliénation d'une portion du chemin rural de la Conche

Par arrêté municipal en date du 1er juillet 2025, le Maire de la commune de la Trinité a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant aliénation d'une portion du chemin rural de la Conche et nommé Monsieur François VIAL commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de la Trinité du **1er septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le mardi et jeudi de 14h à 18h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de la Trinité le **lundi 1er septembre 2025 et le mardi 16 septembre de 9h à 11h.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mr le commissaire enquêteur / Mairie de la Trinité / 141 rue de l'église / 73110 La Trinité.

VIE JURIDIQUE
DES SOCIÉTÉS

NOMINATION - TRANSFERT -
MODIFICATION - MOUVEMENT

SARL THE PROJECT JLBAJU

Capital 6000 €
RCS CHAMBERY 914013313

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Août 2025 il a été pris acte de modifier l'objet social à compter du 14 Août 2025,

le nouvel objet social est la prise de participation ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises, la gestion de ces participations et de ces valeurs mobilières, le placement des disponibilités de la société, toutes prestations et tous services en matière commerciale, financière et de gestion de toutes entreprises ou sociétés, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Chambéry.

Pour avis du Cogérant Monsieur
Jean-Luc CROUZAT.

L'Essor Savoyard

Est édité par la S.A. Imprimerie du Messager au capital de 194 348 €

Siège social : S.A. Imprimerie du Messager 19, avenue du Pré-Robert Sud - CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14

Habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président :

Olivier de RAEYMAEKER

Directeur général et directeur de publication :

Eric LEPERS

Directrice générale déléguée :

Fanny de LARUE

Rédacteur en chef :

Thomas DELOBELLE

Administrateurs :

Erwan TANNIAI - Bernard MARCHANT

Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**

N° de la Commission paritaire : 1224C85795

Dépôt légal : à parution

N° ISSN 2117-735X



Imprimerie du Journal L'Union
6, Rue Gutenberg - 51100 Reims



Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rössel La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France

Taux moyen de fibres recyclées autour de 80 %.

La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire.

Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).

Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ELABORATION DU RLPI GRAND LAC
Du lundi 8 septembre 2025 à 14h00 au jeudi 9 octobre 2025 à 12h00

Objet de l'enquête publique

Par arrêté en date du 15 juillet 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Lac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) Grand Lac.

Le projet d'élaboration du RLPI doit permettre sur les 28 communes :

- de simplifier les règles relatives à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- de simplifier les règles ;
- de préserver le cadre de vie en limitant la pollution lumineuse et en limitant la place des publicités et des préenseignes.

Commissaire enquêteur

Par décision N° E245000119/38 du 4 juin 2025, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

- **Monsieur Bernard AUDION** en qualité de commissaire enquêteur,
- **Madame Alexandra VALETON** en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,
- au relais Grand Lac de Ruffieux, 172B rue de Jérusalem ZA - 73310 Ruffieux,
- au relais Grand Lac d'Entrelacs, 60 rue Joseph Michaud, 73410 Entrelacs,
- dans la mairie du Bourget-du-Lac, 7 rue des écoles, 73370 Le Bourget-du-Lac.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6403> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>

Recueil des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de RLPI peuvent être :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac - Élaboration du RLPI Grand Lac, Commissaire enquêteur - 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée enquete-publique-6403@registre-dematerialise.fr **exclusivement du 8 septembre 2025 à 14h00 au 9 octobre 2025 à 12h00 précises**,
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6403> **exclusivement du 8 septembre 2025 à 14h00 au 9 octobre 2025 à 12h00 précises** ou via le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public dans tous les lieux qui accueillent une permanence du commissaire enquêteur.

Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Maître Anne-Marie LAZZARIMA
AVOCAT AU BARREAU D'ALBERTVILLE
DEMEURANT A ALBERTVILLE (SAVOIE),
95, PLACE DE L'EUROPE
TEL 04.79.37.09.27

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LA COMMUNE DE SAINTE HELENE SUR ISERE (SAVOIE), D'UN BATIMENT ARTISANAL

d'une superficie de 312,70 m² avec terrain attenant cadastré Section B numéro 2364 ZI du Vernay pour 10a 86ca.

LE VENDREDI 3 OCTOBRE 2025 à 14H00, audience du Juge de l'Exécution, au TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ALBERTVILLE (SAVOIE), 5, Avenue des Chasseurs Alpins.

MISE A PRIX : 90.000 euros

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

Il est possible de consulter le site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr.

Une visite sera assurée le mardi 23 septembre 2025 de 11 heures à 12 heures sous la direction de la SELARL ALP JURIS, Commissaire de Justice à ALBERTVILLE (Savoie) (TEL : 04.79.10.02.10)

Registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, seront effectués dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et 50 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6403> et visible par tous.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Communauté d'Agglomération Grand Lac	Lundi 8 septembre	14h00 à 17h00
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS	Mardi 30 septembre	9h00 à 12h00
	Jeudi 9 octobre	9h00 à 12h00
Relais Grand Lac de Ruffieux 172B rue de Jérusalem ZA - 73310 Ruffieux	Lundi 15 septembre	13h30 à 16h30
	Vendredi 3 octobre	8h30 à 12h30
Relais Grand Lac d'Entrelacs 60 rue Joseph Michaud 73410 Entrelacs	Mercredi 10 septembre	9h00 à 12h00
	Jeudi 18 septembre	13h30 à 16h30
Mairie du Bourget du Lac 7 rue des écoles 73370 LE BOURGET DU LAC	Vendredi 12 septembre	9h00 à 12h00
	Mercredi 1 ^{er} octobre	14h00 à 17h00
	Mardi 7 octobre	9h00 à 12h00

Closure de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du RLPI Grand Lac pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

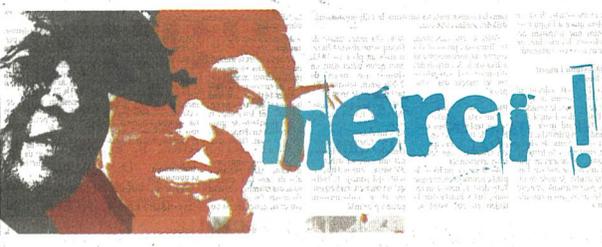
À l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au siège de Grand Lac et dans toutes les mairies des communes du territoire Grand Lac aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac.

Informations complémentaires

Monsieur le Président de Grand Lac est responsable juridique du projet d'élaboration du RLPI Grand Lac. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme Planification de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
Cet avis est également publié sur le site internet de Grand Lac (www.grand-lac.fr).



eBra
GROUPEEURO
Légales

Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales73@ledauphine.com

LE DAUPHINÉ
libéréLe Journal d'Annonces
Légales de référenceTarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté
ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le
caractère.Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les
annonces légales portant sur les sociétés et fonds de
commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales,
sont obligatoirement mises en ligne dans une base
de données numérique centrale. www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE
DE COURCHEVELAvis d'enquête publique
Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de
l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise
AVIS

Par arrêté n°505-2025 en date du 8 août 2025, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise. Monsieur Denis BLAISE, a été désigné par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-et-un (31) jours du mercredi 10 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 10 octobre 2025 à 17h30 inclus à la Mairie de Courchevel (à Saint-Bon - Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « Modification n°4 du P.L.U. de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise » - Mairie de Courchevel - 228, rue de la Mairie - Saint-Bon - 73 120 COURCHEVEL. Les observations et propositions transmises au commissaire-enquêteur par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse citée précédemment ainsi qu'à l'adresse <https://www.registre-dematerialisee.fr/6190>. Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au Commissaire Enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à l'adresseenquete-publique-6190@registre-dematerialisee.fr ou de la déposer directement sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialisee.fr/6190> consultable par le public. Toutes les observations et propositions du public devront être rédigées en langue française. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet <https://www.registre-dematerialisee.fr/6190> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Courchevel (chef-lieu de Saint-Bon), aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public le mercredi 10 septembre 2025 de 08h30 à 12h30 ; le jeudi 25 septembre 2025 de 14h00 à 17h30 ; le vendredi 03 octobre 2025 de 08h30 à 12h30 ; le vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h30 en mairie de Courchevel, au Chef-lieu (Saint-Bon).

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie simultanément au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Courchevel. Au terme de l'enquête publique et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise fera l'objet d'une modification n°4 sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer pour son approbation. Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel.

468902600

COMMUNE DE LA TRINITÉ

Enquête publique relative à l'aliénation d'une
portion du chemin rural de la ConchePar arrêté municipal en date du 1^{er} juillet 2025, le Maire de la commune de la Trinité a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant aliénation d'une portion du chemin rural de la Conche et nommé Monsieur François VIAL commissaire enquêteur.L'enquête publique se déroulera à la mairie de la Trinité du 1^{er} septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le mardi et jeudi de 14h à 18h.Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de la Trinité le lundi 1^{er} septembre 2025 et le mardi 16 septembre de 9h à 11h.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mr le commissaire enquêteur / Mairie de la Trinité / 141 rue de l'église/ 73110 La Trinité.

468535400

EURO
LégaleseBra
GROUPEMarchés publics
Agr en Proximité
avec les acheteurs Publics et PrivésPublication des procédures
Plateforme de dématérialisation

LE DAUPHINÉ

